

D'importants changements seront apportés aux comptes Placements directs TD

En vigueur le 15 septembre 2013

Chez Placements directs TD, nous avons à cœur d'offrir une vaste gamme de produits et de services dont les caractéristiques répondent aux divers besoins des clients. Pour ce faire, nous passons régulièrement en revue nos services et modifions nos frais à l'occasion.

Par le présent avis, nous vous informons de changements qui seront apportés aux comptes Placements directs TD le 15 septembre 2013. Veuillez regarder à l'intérieur pour en connaître tous les détails.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des répercussions qu'auront sur vous ces changements, nous sommes là pour vous aider. Pour en savoir plus, veuillez nous téléphoner au 1-800-361-2684.



CHANGEMENTS APPORTÉS AU DOCUMENT CONVENTIONS DE COMPTES ET DE SERVICES ET DÉCLARATIONS DE PLACEMENTS DIRECTS TD – EN VIGUEUR LE 15 SEPTEMBRE 2013

DESCRIPTION DES FRAIS	FRAIS ACTUELS	NOUVEAUX FRAIS
Envoi postal de relevés de compte et d'avis d'exécution Remarque : Ces frais sont facturés seulement aux clients de CourtierWeb qui ne sont pas encore inscrits à la livraison électronique des relevés de compte et des avis d'exécution par l'intermédiaire des CyberServices.	Aucuns frais	2,00 \$ par enveloppe
Transfert d'actifs à un compte Placements directs TD d'une personne apparentée (par demande)	Aucuns frais	15,00 \$
Frais de traitement pour compte à court de marge ou à solde débiteur (par événement, plus les commissions applicables)	Aucuns frais	15,00 \$
Chèques sans provision suffisante (SPS) retournés (par chèque)	42,50 \$	45,00 \$
Virement interbancaire entrant Dollars canadiens / devises Dollars américains	10,00 \$ CA 10,00 \$ US	17,50 \$ CA 17,50 \$ US
Livraison de certificats enregistrés ou du relevé des Services d'inscription directe (DRS)	Entreprises canadiennes : 50,00 \$ Entreprises américaines : 50,00 \$ US Remarque : Des frais d'expédition additionnels peuvent s'appliquer, autres que les frais de manutention susmentionnés, pour la livraison de certificats à l'extérieur du Canada. Si, dans des circonstances exceptionnelles, un certificat américain est requis, la somme de 500,00 \$ US sera imputée par le dépositaire américain.	56,50 \$ CA 80,00 \$ US

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX FRAIS D'INACTIVITÉ – EN VIGUEUR LE 15 SEPTEMBRE 2013

- 1 Les frais d'inactivité seront désormais appelés droits de garde.
- 2 Les droits de garde trimestriels de 25 \$ pour les comptes de placement non enregistrés seront annulés si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

Avant le 15 septembre 2013	Après le 15 septembre 2013
Le total de vos soldes de comptes Placements directs TD est de 10 000 \$ ou plus.	Le total de vos soldes de comptes Placements directs TD est de 15 000 \$ ou plus.
Vous êtes inscrit à un plan d'investissement systématique (PIS).	Vous êtes inscrit à un plan d'investissement systématique (PIS) ou avez configuré une contribution ou un dépôt préautorisé d'un total combiné de 100 \$ ou plus par mois.
Vous avez effectué deux négociations ou plus qui ont donné lieu à une commission au cours des six derniers mois.	Aucun changement
Votre compte a été ouvert il y a moins de six mois.	Aucun changement
Vous êtes aussi titulaire d'un compte Placements directs TD enregistré.	Aucun changement
Vous êtes inscrit aux CyberServices de Placements directs TD.	Ne s'applique plus*
Vous êtes âgé de 60 ans ou plus.	Ne s'applique plus*
Vous êtes aussi titulaire d'un compte de Conseils de placement privés ou de Planification financière.	Ne s'applique plus*

* Il n'y a aucun changement pour les clients qui, avant le 15 septembre 2013, profitent d'une annulation des droits de garde parce qu'ils sont inscrits aux CyberServices, ont 60 ans ou plus ou sont titulaires d'un compte de Conseils de placement privés ou de Planification financière. Les droits de garde de ces clients continueront de faire l'objet d'une annulation.

DÉCOUVREZ COMMENT VOUS POUVEZ ÉVITER CERTAINS DE CES FRAIS

Bien que nous tenions à vous informer des changements, nous voulons également que vous connaissiez les façons dont vous pouvez éviter certains des frais s'ils s'appliquent à votre situation.

1 Frais pour l'envoi postal de relevés de compte et d'avis d'exécution : Si vous détenez un compte CourtierWeb et n'êtes toujours pas inscrit aux CyberServices, vous pouvez éviter les frais de 2 \$ par enveloppe en procédant à votre inscription d'ici le 15 septembre 2013. Vous pourrez alors consulter en ligne vos avis d'exécution et vos relevés de compte, et ce, en tout temps et partout où vous avez accès à Internet.

Pour vous inscrire aux CyberServices et ne pas avoir à payer les frais, il vous suffit de faire ce qui suit :

Ouvrir une session dans CourtierWeb, cliquer sur « CyberServices », puis choisir « En ligne » comme mode de livraison;

OU

Téléphoner au 1-800-361-2684 en tout temps.

2 Droits de garde de 25 \$ (appelés auparavant « frais d'inactivité ») :

Veillez vous reporter au tableau à la rubrique « Changements apportés aux frais d'inactivité » pour savoir comment éviter ces frais.

Nous sommes là pour vous aider

Nous nous ferons un plaisir de discuter de ces changements et de vous donner plus de renseignements sur les caractéristiques et les avantages de votre compte. Vous n'avez qu'à nous appeler au 1-800-361-2684, et l'un de nos représentants en placement compétents sera heureux de vous aider.



Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion.

TD Waterhouse Canada Inc. — membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

^{MD} / Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

9267 SI F 0413